



## abandon d'enfant par la mère

Par **sab57470**, le **03/10/2010** à **09:25**

que dois-je faire????

mon conjoint a une fille de 12ans qui vit chez sa mère.celle-ci en a la garde ( jugement du tribunal)

le pb c'est que hier elle a ramené l'enfant chez ma belle-mère en disant juste qu'elle ne la veut plus et qu'on doit se débrouiller pour la gamine.

que doit-on faire????????? car nous avons peur que si l'on prend la petite chez nous que la mère porte plainte pour enlèvement d'enfant!!!

aidez-nous!!!!

Par **Domil**, le **03/10/2010** à **15:09**

Vous allez immédiatement au commissariat ou à la gendarmerie pour signaler les faits (là, la main courant est utile)

Ensuite, dès lundi, envoi d'une requête en urgence au JAF (le mieux serait de se déplacer au greffe du TGI du domicile officiel de l'enfant, d'expliquer l'urgence pour avoir une audition rapidement)

Par **sab57470**, le **03/10/2010** à **15:18**

merci bcp de votre aide c tres gentil de votre part